

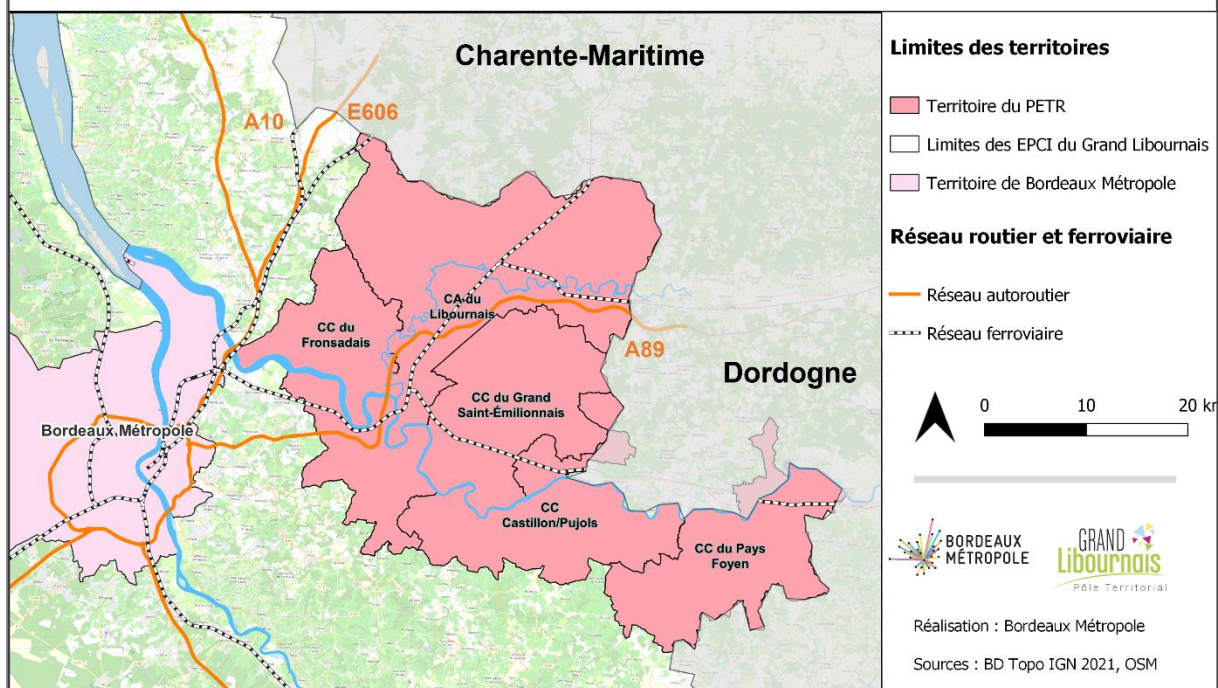
CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

2022-2026

Territoire du Pôle Territorial
du Grand Libournais



Situation des territoires du PETR du Grand Libournais par rapport à Bordeaux Métropole et aux grands axes routiers et ferroviaires du territoire



COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Bordeaux Métropole et les communautés de communes du Grand Libournais ont, par la coordination et l'implication du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais, travaillé un contrat ambitieux qui marque une volonté commune de poursuivre un dialogue durable sur des thématiques comme les mobilités, le développement économique, l'alimentation ou encore les transitions écologiques.

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole a engagé une démarche de coopération avec les territoires voisins, nourrie par l'ambition de construire une synergie sur des dossiers partagés : nous avons, collectivement, le souhait de construire des relations fortes, marquées par l'écoute, le respect de nos spécificités, l'objectif de répondre par l'intelligence collective aux défis de demain, dans l'intérêt général des usagers et des habitants de nos territoires. Ce contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale est une étape majeure dans ce travail partenarial novateur.

Christine BOST

Présidente de Bordeaux Métropole



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais regroupe sous un étendard commun une vision partagée de l'aménagement et du développement d'un Est girondin autour de la centralité historique qu'est la ville de Libourne.

En Grand Libournais, un même bassin d'emploi et plusieurs petits bassins de vie font un seul bassin d'envies.

L'économie des liens qui unissent le Grand Libournais et Bordeaux Métropole nous obligent et posent les fondements d'un processus d'intégration réinventé. Une première réponse est indéniablement à rechercher dans la mise en œuvre d'une politique globale des mobilités, parce que c'est désormais partout le facteur n°1 d'inclusion économique et sociale.

La deuxième est dans notre capacité collective à développer des fonctions de services et de production qui mettent nos territoires en position de réciprocité.

Enfin, une troisième réponse doit nécessairement s'attacher au ménagement des territoires, qui doivent pouvoir accueillir sans se pervertir, augmenter leurs capacités résidentielles et économiques, sans diminuer leurs qualités patrimoniales et environnementales au risque de les perdre un jour. Ces trois réponses nous rassemblent fortement, et c'est heureux.

Jacques Breillat

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais et de la Communauté de communes de Castillon Pujols



La communauté d'agglomération du Libournais et Bordeaux Métropole sont deux territoires proches qui entretiennent des liens étroits, matérialisés depuis 2017 par un accord de coopération. Cela a été réaffirmé en 2022 avec la signature d'un contrat très opérationnel avec des projets concrets et des objectifs chiffrés.

Cette coopération entre Bordeaux Métropole et le PETR du Grand Libournais est le prolongement d'une initiative lancée en octobre 2020 lors d'une conférence des Présidents de Gironde. Cette politique de coopération entre Bordeaux Métropole et le PETR du Grand Libournais a pour objectif de renforcer le dialogue avec ces territoires voisins afin de répondre, grâce à des actions concrètes et des projets communs réciproquement bénéfiques, aux préoccupations quotidiennes des habitants de la Métropole et du Grand Libournais.

Porter ensemble un contrat de coopération concret et opérationnel va permettre à chacun de nos territoires de profiter de ses atouts, d'être une réponse aux problèmes de l'autre, mais également de relever des défis communs tels que la mobilité, le développement économique et touristique, la transition écologique, agricole et alimentaire.

Ce contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) est le constat que Bordeaux Métropole et le Grand Libournais sont des écosystème, vivant en symbiose et au service de nos concitoyens.

Philippe BUISSON

Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



La Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais, a souhaité, à l'instar des territoires voisins, s'engager dans ce contrat de coopération réciproque avec Bordeaux Métropole, essentielle à notre action collective. Cette nécessité de coopération devient un levier d'innovation et de résilience dont nous avons besoin, face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

L'objectif de ce contrat est de rendre opérationnel, les volontés politiques, indispensables au développement de nos territoires et renforcer la qualité de vie de nos habitants et salariés.

L'aménagement de nos territoires repose sur un dialogue permanent entre nos structures. Ce dialogue, nous devons le cultiver, le nourrir et le rendre concret notamment par la signature de ce contrat.

Cet engagement permettra d'établir de nouveaux équilibres de coopération territoriale, de renforcer nos liens et de nourrir de nouvelles perspectives de collaboration.

L'un de axes majeurs, la mobilité, est un facteur indéniable à l'accès à l'emploi, aux services, à la culture, au tourisme.

Notre territoire inscrira dans ce contrat sa volonté de travailler sur le développement économique, l'alimentation, tout en veillant à mettre en avant les transitions écologiques.

Bernard LAURET

Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais



Les réponses aux enjeux sociétaux tels que le traitement des déchets, la transition écologique et énergétique ou nos ressources en eau dépassent allègrement les frontières administratives c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Fronsadais via le PETR du Grand Libournais s'inscrit dans la démarche de contractualisation initiée par Bordeaux Métropole.

Je salue l'initiative de ce contrat CoNECT qui crée des espaces de concertation entre des collectivités voisines qui jusqu'alors n'avaient pas pris le temps de s'écouter et de se comprendre alors que les interactions sont nombreuses entre nos territoires.

C'est en favorisant les échanges, en partageant des constats, en élaborant ensemble des alternatives que nous réussissons ensemble à mener des politiques publiques concertées, adaptées, mesurées et efficaces au bénéfice de nos populations.

Nous nous devons de réussir pour les générations futures.

Marie-France REGIS

Présidente de la Communauté de Communes du Fronsadais



Dès 2020, Bordeaux Métropole a invité les intercommunalités de Gironde à la mise en œuvre d'un nouveau cycle de dialogue afin de construire un engagement commun pour répondre aux enjeux croissants en matière économique, sociétale et environnementale.

Engagée pour développer et renforcer la mobilité, l'économie, le tourisme, la transition écologique et agricole mais également pour valoriser les ressources locales du territoire, la Communauté de Communes du Pays Foyen partage la volonté de faciliter les échanges à travers la coopération territoriale.

A la croisée de trois départements et à moins d'une heure de la métropole bordelaise, les élus du Pays Foyen sont plus que jamais conscients de l'importance des bassins de vie sur lesquels évoluent nos habitants et des interconnexions quotidiennes avec les territoires voisins.

Le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT), formalisé entre Bordeaux Métropole et le PETR du Grand Libournais, est une clé de réussite pour l'interdépendance.

J'apporte tout mon soutien et mon concours à cette coopération, qui plus qu'un simple accord, traduit une ambition forte de relever des défis communs et d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants.

Pierre ROBERT

Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen

COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Une volonté commune de faciliter les échanges pour renforcer la qualité de vie des habitants de nos territoires

Les collectivités et établissements publics partagent l'idée qu'un aménagement du territoire efficient au service des habitants repose sur un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations.

La coopération territoriale, devenue un enjeu majeur dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, constitue un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Sur cette base, Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole (BM), le Territoire du Grand Libournais (le Pôle Territorial du Grand Libournais, sa Communauté d'agglomération, et ses quatre Communautés de communes), souhaite créer des liens étroits pour répondre à leurs interdépendances.

La mise en place de coopérations entre ces territoires permettra d'établir un pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'emploi et de mobilité, d'accès aux ressources adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun. La mise en place de la coopération est une réponse adaptée à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la gestion des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole, le Pôle Territorial (PETR) du Grand Libournais, sa Communauté d'agglomération et ses quatre Communautés de communes décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT). Au travers de cette démarche, il s'agira de renforcer les liens établis et de nourrir de nouvelles perspectives de collaboration notamment sur les thématiques des mobilités, du développement économique, de l'alimentation, de la préservation des ressources naturelles ainsi que sur la transition énergétique.

Deux territoires aux caractéristiques distinctes et aux enjeux complémentaires

Bordeaux Métropole et le territoire du Grand Libournais constituent deux pôles complémentaires au sein du territoire girondin, dépassant le seul partage d'une limite administrative commune.

Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la zone de confluence. Elle rassemble 814 049 habitants en 2019, avec une dynamique de 1,4% sur les 6 dernières années.

Le territoire du PETR du Grand Libournais est un territoire mixte, urbain et rural, situé le long de la Dordogne, limitrophe de la Charente-Maritime et de la Dordogne, regroupant 136 communes réparties en 5 intercommunalités. Au 1er janvier 2022, le territoire compte 159 883 habitants (INSEE).

Le Territoire du PETR du Grand Libournais est situé entre les territoires de Latitude Nord Gironde et du Grand Cubzaguais à l'ouest, la métropole bordelaise au sud-ouest, et le Cœur-Entre-Deux-Mers au sud. Le Grand Libournais n'est pas homogène et est en forte mutation. Bien que non limitrophe de la Métropole, il y est directement relié par le réseau ferroviaire et autoroutier, en particulier les intercommunalités du Libournais et du Fronsadais. Ces deux territoires à l'ouest du PETR, plus attractifs, sont situés directement dans l'aire d'influence de la Métropole. Les territoires situés à l'est du territoire, les Communautés de communes du Grand Saint-Emilionnais, de Castillon-Pujols et du Pays Foyen, sont limitrophes du département de la Dordogne, et dénotent par des territoires essentiellement ruraux.

Bordeaux Métropole et le Grand Libournais connaissent une croissance démographique positive. La croissance démographique annuelle moyenne du territoire métropolitain est de 1,4% depuis 2013 (INSEE 2019). Les EPCI du Grand Libournais ont une croissance globalement moins importante et plus hétérogène : 0,5% pour le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais (CALI), 0,8% pour le Fronsadais, et 0,3% pour le Pays Foyen et Castillon-Pujols. Le Grand Saint-Emilionnais est le seul EPCI avec une décroissance démographique de l'ordre de -0,8%.

L'aire urbaine bordelaise a été marquée cette dernière décennie par une attractivité économique et résidentielle très forte menant à une concentration de plus de 60% des emplois girondins et de 50% de la population girondine au sein de la métropole. Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique

de Bordeaux Métropole relèvent tant de la diversité de ses secteurs d'activités que de leur rayonnement en Gironde et au-delà. Le dynamisme économique de la métropole attire de nombreux girondins dont 20% des actifs du territoire du Grand Libournais (INSEE, 2019) particulièrement de la Communauté de communes du Fronsadais (69%) et de la CALI (23%) dont l'unité urbaine de Libourne concentre 40% des emplois du PETR. Cela se traduit par d'importants flux pendulaires en automobiles.

L'économie du PETR du Grand Libournais est caractérisée par une forte composante agricole et industrielle (38,5%, soit 4,5% de plus que la moyenne des territoires de province). Le territoire regroupe 56 857 emplois (Insee 2022). La vitiviculture y constitue un pilier central, avec des appellations prestigieuses. Les secteurs tertiaires et du tourisme représentent également une manne économique importante. L'industrie pèse dans l'économie du territoire par sa spécialisation dans différents secteurs (pharmaceutique, par exemple), bien qu'elle représente moins d'emplois.

Les dynamiques économiques sont également hétérogènes au sein de ce vaste territoire. Au sein du PETR, l'économie est marquée par une spécialisation autour de l'agriculture, alors que la CALI se distingue dans les activités de services (57% des entreprises) ainsi que dans le domaine de la santé, concentrant des établissements hospitaliers (hôpital Robert Boulin, Garderose). Cette concentration des activités de services est notamment due à la proximité de ce territoire avec la métropole bordelaise et à la présence axes de transports d'envergure nationale (TER, LGV, A89). Le Pays Foyen se caractérise également par une concentration des activités de service, liée à sa proximité avec la ville de Bergerac.

L'attractivité de ces deux territoires, leurs interdépendances ainsi que la densité des échanges entraînent des effets plus pénalisants comme une pression foncière, des déséquilibres dans la localisation des emplois ou la congestion automobile. Ces externalités négatives du système territorial en place demandent une coordination en termes de régulation et de maîtrise suivant des objectifs partagés.

Une consolidation et un déploiement du processus de coopération

Nos territoires sont interdépendants. Pour garantir la qualité de vie des habitants, renforçons tous nos échanges.

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole et le territoire du Pôle Territorial Grand Libournais s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires, à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et le territoire du Pôle Territorial du Grand Libournais un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2024-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un **programme de travail**, précisant chaque action de coopération.

Ce programme de travail repose sur les GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète**
- Assurer une **animation continue et outillée**, tant politique que technique, de cette coopération territoriale
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés

LE TERRITOIRE DU PÔLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS ET BORDEAUX MÉTROPOLE S'ENGAGENT À COLLABORER SUR QUATRE AXES ET PISTES OPÉRATIONNELLES STRUCTURANTS

1

Mobilités et accessibilités des populations

Chaque jour, 11 490 personnes effectuent des déplacements pendulaires du Grand Libournais vers Bordeaux Métropole, dont 67% depuis la CALI et 20% depuis la CC du Fronsadais (INSEE RP 2019). Ces déplacements domicile-travail sont caractérisés par une part modale importante de la voiture, particulièrement dans la CC du Fronsadais, où son utilisation représente 88,3% des trajets. Ces flux sont amenés à s'intensifier et contribuent à la congestion automobile de la rocade. La réduction des déplacements automobiles via le développement d'alternatives, la diversification de l'offre de transport et l'amélioration des connexions entre les territoires du Grand Libournais et de Bordeaux Métropole constituent un véritable enjeu pour les deux territoires.

Des initiatives en ce sens ont déjà été prises à l'échelle de la CALI : la Métropole cofinance avec l'intercommunalité et la ville de Libourne, la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare de Libourne. Bordeaux Métropole et le PETR du Grand Libournais s'engagent à coopérer dans une dynamique de partage d'expérience et d'outils, en vue de l'aménagement de PEM dans trois autres communes du territoire (Saint Emilion, Castillon la Bataille, Sainte Foy la Grande), afin de faciliter le report modal et de renforcer l'attractivité des transports en commun dans le grand territoire.

Le territoire est en effet desservi par le RER métropolitain. Il vise à améliorer les conditions de déplacement sur l'aire métropolitaine en offrant des transports en commun efficaces, à lutter contre la congestion routière et à diminuer la pollution, en déployant un plan d'actions par étapes d'ici à 2028. Il comporte un volet ferroviaire et un volet routier via la mise en œuvre de cars express. Le Grand Libournais est desservi par le RER ferroviaire (CALI), et le car express Bordeaux-Blaye, mis en service en janvier 2024, dessert indirectement le Fronsadais.

Concernant le déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZFE), l'Etat a annoncé en juillet dernier de nouvelles modalités. Bordeaux Métropole fait partie des **territoires dits "en vigilance"**, qui respectent les seuils réglementaires européens pour les principaux polluants atmosphériques, et pour lesquels la mise en place d'une ZFE **au plus tard le 1er janvier 2025** reste obligatoire avec a minima des restrictions de circulation pour les véhicules non classés (tous types, construits avant le 31 décembre 1996). Bordeaux Métropole a retenu le scénario d'une ZFE strictement conforme à l'obligation légale : les restrictions de circulation s'appliqueront aux seuls véhicules non classés sur le territoire intra-rocade (rocade exclue). 11 017 véhicules seraient concernés (au 1er janvier 2023) soit 3% du parc automobile girondin. L'action de Bordeaux Métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air, qui est un enjeu de santé publique, sera poursuivie et notamment grâce à la mise en œuvre du schéma des mobilités dont l'objectif principal est le **report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes doux**. Un dialogue sera engagé avec le Grand Libournais afin de garantir la mise en œuvre de la ZFE et permettre un report vers des mobilités alternatives.

La réduction des déplacements automobiles et l'amélioration de l'offre de mobilité constituent un véritable enjeu pour les deux territoires. Il apparaît nécessaire de développer **les alternatives** à la voiture mais aussi **de désenclaver** et **décongestionner** certains secteurs du territoire.

Dans le cadre des coopérations territoriales de ce contrat, il s'agit alors de :

- **Développer et interconnecter les réseaux de transports en communs :**

Faciliter les reports modaux et les parcours usagers entre les différents transports en commun (particulièrement entre les réseaux de la CALI, le réseau RER/TER et le réseau TBM), par des actions coordonnées :

- Participer aux réflexions avec NAM et la Région autour des sujets de tarification et billettique afin de construire une offre de transport cohérente, accessible et attractive pour les usagers.
- Faciliter la coopération entre l'Ouest du Fronsadais (CC du Fronsadais) et la CC du Grand Cubzaguais dans le cadre du RER Métropolitain (ligne RER Langon-Saint Mariens et du car express Blaye-Bordeaux Les Aubiers).
- Promouvoir le RER Métropolitain et le réseau TBM auprès des habitants et usagers de la CC du Fronsadais, de la CALI et de la CC du Grand Saint-Emilionnais, desservies directement ou indirectement par le RER.

- **Accompagnement de Bordeaux Métropole dans les projets de Pôle d'Echange Multimodal (PEM)**
 - Accompagnement technique de Bordeaux Métropole pour quatre projets de PEM dans le territoire du Grand Libournais (Libourne, Saint Emilion, Castillon la Bataille, Sainte Foy la Grande) :
 - Partager les expériences et les outils issus des PEM aménagés sur le territoire métropolitain
 - Poursuivre la coopération dans le cadre du contrat avec la CALI pour le PEM de Libourne.
- **Renforcer la coordination et la communication entre les deux territoires**
 - Associer le Grand Libournais aux réflexions de la Métropole autour de la gouvernance des mobilités dans le cadre du Schéma des mobilités 2020-2030.
 - Participer conjointement et avec le SYSDAU aux groupes de travail volet mobilité dans le cadre de la révision du SCOT du Grand Libournais.
 - Soutenir et porter conjointement des projets d'intérêt commun afin de peser dans les contrats de mobilité avec la Région et NAM.
 - Renforcer la pratique du covoiturage, en partenariat avec NAM, le Département et les EPCI du territoire :
 - Partager les expériences autour de la mise en œuvre des plans de mobilités d'employeurs (PDME), qui visent notamment à encourager la pratique du covoiturage pour les salariés.
 - Participer activement aux réunions du groupe de travail « covoiturage » organisées par NAM.
 - Engager un dialogue avec le Grand Libournais pour la mise en œuvre de la ZFE et permettre un report vers des mobilités alternatives.

Développement économique et touristique, durable et solidaire

L'aire urbaine bordelaise a été marquée cette dernière décennie par un fort dynamisme économique et résidentiel. C'est le cas dans les limites de la Métropole comme dans sa deuxième couronne dont font partie plusieurs intercommunalités du territoire du Grand Libournais. Le Grand Libournais est le plus important des pôles économiques girondins après la Métropole bordelaise avec plus de 55 000 emplois, soit environ 9 % de l'emploi total du département de la Gironde. Adossé à la dynamique métropolitaine, ce grand territoire a un rôle important sur l'aménagement économique de l'est de la Gironde avec une économie qui se structure autour de Libourne, sur la vallée de la Dordogne et sur la vallée de l'Isle. Fort d'une vraie identité économique (viticole et industrielle) et doté de 10 gares (déploiement du service express régional et métropolitain), le Grand-Libournais offre des opportunités de développement économique.

Cette proximité engendre des interdépendances économiques entre les deux territoires, et une nécessité de penser un développement coordonné. Les deux SCOT s'adosent le long de la route nationale 89 qui est la principale voie qui irrigue le Grand Libournais. Cette zone de contact entre les deux SCOT et les stratégies en matière industrielle et commerciale méritent une coordination étroite afin d'organiser l'espace et l'urbanisation économique dans le contexte de montée en puissance de l'offre ferroviaire. Les SCOT de ces deux territoires vont connaître des évolutions prochaines à travers une modification lancée début 2023 pour le SCOT de l'aire métropolitaine et une révision lancée à l'automne 2023 pour le SCOT du Grand-Libournais.

La viticulture est un pilier de l'économie du Libournais mais le territoire se caractérise par une économie relativement diversifiée entre tertiaire, tourisme et industrie notamment sur Libourne et la vallée de l'Isle. En 2020, ce territoire a vu s'implanter à Libourne un incubateur d'une dizaine d'entreprises innovantes dédiée à l'innovation dans les domaines alimentaires et de la vitiviniculture, animée par la Technopole Bordeaux Technowest. Le Libournais s'organise aussi autour d'un réseau de villes qui se sont développées sur les bassins de vie des Vallées de l'Isle (en direction de Périgueux) et de la Dordogne (en direction de Bergerac). Coutras, pour la Vallée de l'Isle, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy la Grande, pour la vallée de la Dordogne, sont engagées dans des politiques de reconquête et de mise en valeur de leurs centres-villes. Ces villes, bassins de vie relativement éloignés du cœur métropolitain, sont importantes pour l'aménagement du territoire girondin notamment parce qu'elles sont une opportunité de desserrement de l'emploi métropolitain. Les projets urbains « Libourne 2025 » et « Castillon 2032 » posent les bases d'une stratégie politique construite et structurée, et Sainte-Foy la Grande travaille notamment son identité commerciale avec son marché reconnu comme l'un des plus beaux de la région. Ces trois communes sont labellisées par les dispositifs de l'ANCT **Action Cœur de Ville** et **Petites villes de demain**. Saint-Emilion, phare touristique, et Guîtres, village patrimonial sont de vrais atouts pour l'attractivité et ont été récemment labellisés **Villages d'avenir par l'Etat**. La démarche de coopération entre le Grand Libournais et Bordeaux Métropole permettra les échanges et le partage d'expériences, en particulier autour du développement des activités et de la revitalisation des centre-bourgs.

Le territoire du Grand Libournais dispose d'un potentiel touristique important, autant culturel que naturel et représente une destination weekend pour les bordelais (tourisme nature, sportif, patrimonial) comprenant des sites exceptionnels inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. La cité médiévale de St Emilion attire plus d'un million de touriste chaque année. Ce territoire accueille également des événements importants dont la Bataille de Castillon, plus grand spectacle vivant de France à la portée internationale. Le Grand Libournais, à l'initiative d'un programme d'action depuis 2021 « Mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne », affiche sa forte ambition d'un développement touristique basé sur une offre diversifiée, cohérente et tournée vers le développement durable. Une coopération entre le Grand Libournais et Bordeaux Métropole permettra de structurer une promotion réciproque des offres culturelles et touristiques de ces deux territoires.

Depuis 2018, un projet est en cours pour **créer un itinéraire pédestre en boucle entre Bordeaux, Libourne et St Emilion**, dans le but de proposer une expérience d'itinérance de 4 à 5 jours aux randonneurs. L'objectif est **d'homologuer cet itinéraire en GR de Pays et d'éditer un TopoGuide**, pour promouvoir les attraits du territoire,

de faire connaître ses richesses et son identité et de créer des connexions à proximité des gares, chemins de fer et des centre-bourgs.

Il s'agira de coopérer sur les axes suivants :

- **Mise en cohérence des documents d'urbanisme dans le cadre des SCOT**
 - Mise en lien du SYSDAU et du Grand Libournais par des temps décharge sur les stratégies d'aménagements économiques ;
 - Partage des travaux menés à toutes les échelles (SCOT, EPCI) sur les questions économiques et commerciales.

- **Promouvoir l'implantation d'entreprises sur le territoire du Grand Libournais notamment avec l'appui de l'ingénierie de Bordeaux Métropole**
 - Mobiliser l'agence Invest in Bordeaux au profit de la destination économique Grand Libournais avec une mobilisation particulière pour les sites de la vallée de l'Isle et de la vallée de la Dordogne, et permettre l'adhésion de tous les territoires du Grand Libournais à celle-ci ;
 - Mobiliser la technopole Bordeaux Technowest dans une démarche de partage des stratégies relatives à l'innovation économique et sociale ;
 - Organiser toute réunion et toute démarche utile à la dynamique économique du Grand Libournais ;
 - Organiser des échanges et des partages d'expérience sur les dispositifs Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée de Castillon-la-Bataille et de Bordeaux ;
 - S'impliquer dans l'étude sur la filière vitivinicole menée par le Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la DRAAF avec l'appui de l'INSEE, devant être présentée à la fin de l'année 2024.

- **Favorisation d'échange et de partages d'expériences autour du développement économique et commercial des centres-villes.**
 - Approfondir le sujet des centres-villes et plus particulièrement du commerce en tirant parti des démarches déjà engagées dans le cadre de programmes tels que Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir ;
 - Partage de stratégies commerciales et de pratiques en faveur du confortement de l'offre commerciale entre Bordeaux Métropole et des EPCI du Grand Libournais ;
 - Participation aux réflexions de la Banque des territoires et du Conseil Départemental concernant la création d'une foncière commerciale.

- **Renforcer la coopération touristique**
 - Valoriser l'offre de territoires du Grand Libournais dans les supports de promotion et outils de l'office de tourisme métropolitain ;
 - Coopérer sur les projets touristiques structurants du Grand Libournais, notamment autour du Centre d'Interprétation Michel de Montaigne à Saint-Michel de Montaigne et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Saint-Emilion ;
 - Faciliter la coordination des Offices de Tourisme du Grand Libournais avec l'office de tourisme métropolitain ;
 - Promouvoir la destination écotouristique, culturelle et patrimoniale du Grand Libournais auprès des habitants de la Métropole ;

- **Coordination du projet de GR Pays : itinéraire pédestre en boucle Bordeaux-Libourne-Saint-Emilion**
 - Participer conjointement à l'étude de faisabilité d'un chemin de GR homologué GR Pays reliant Bordeaux, Libourne et Saint-Emilion, et connecté au GR89 « Michel de Montaigne ».
 - Coorganiser des réunions d'information à destination de l'ensemble des acteurs concernés.
 - Accompagner conjointement le travail du Comité départemental de la randonnée pédestre dans la recherche des meilleurs itinéraires ;
 - Mobiliser les conseillers départementaux du territoire pour s'assurer du soutien politique du Conseil départemental et de la cohérence du projet avec le PDIPR.

Transition écologique, gestion et valorisation des ressources locales

Le changement climatique contribue à une raréfaction de l'ensemble de nos ressources et notamment de la ressource en eau potable, ainsi qu'à une dégradation des écosystème fluviaux et à un accroissement des risques d'inondations et d'incendies. Il est aujourd'hui nécessaire d'accentuer la prise en compte de ces enjeux. Face à cela la solidarité interterritoriale et la structuration d'une vision concertée sont indispensables.

Le fleuve de la Dordogne est un trait d'union entre le territoire de Bordeaux Métropole et celui du PETR du Grand Libournais. Vecteur de développement touristique et économique des territoires, lien physique entre les collectivités, le fleuve est un espace sauvage et naturel, abritant une biodiversité remarquable, avec une fonction essentielle pour l'écosystème marin. La Dordogne, **classée au réseau mondial des réserves biosphères**, contient une biodiversité et une histoire reconnus par le **label UNESCO Man and Biosphère** qui implique de valoriser sa richesse patrimoniale, environnementale et de préserver ses milieux.

Cet espace naturel fragile est porteur de risques et au cœur des mutations climatiques : inondations, étiage estival, pollution, faune et la flore menacée etc. Le risque d'inondation lié au fleuve de la Dordogne est commun à Bordeaux Métropole et aux territoires du Grand Libournais, le **renforcement de la protection des berges et du système d'endiguement** représente donc un enjeu de collaboration entre les deux territoires.

Le fleuve regroupe un foisonnement d'initiatives privés et de politiques publiques, parfois peu perceptible par les habitants. Depuis 2021, la Mission fleuve de Bordeaux Métropole vise à **promouvoir cet espace, à rendre visible l'ensemble des initiatives et à développer une culture commune du fleuve**. Bordeaux Métropole souhaite lancer un événement culturel et pédagogique d'ici 2025 autour de la mise en valeur de pratiques sportives et loisirs de découverte du fleuve, de son milieu naturel, de son histoire et des métiers et usages d'hier et d'aujourd'hui. Dans cette perspective, les territoires voisins et les acteurs locaux, publics comme privés sont invités à être force de propositions et d'initiatives.

La **gestion de l'eau potable** représente également un enjeu de taille qui sera pris en compte dans le cadre d'une coopération entre Bordeaux Métropole et le Grand Libournais. Le SCOT du Grand Libournais fait les constats d'une forte croissance démographique du territoire (particulièrement de la CALI, menant à une augmentation de 7% de la consommation d'eau et de 11% pour les volumes prélevés, entre 2012 et 2021), et jusqu'à 25% de pertes des eaux dans les réseaux.

Depuis le 1er janvier 2023, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole gère les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle. L'objectif est de développer une politique de protection de la ressource sur un temps long, de mener une politique active d'économie d'eau, de mettre en place des projets de ressources de substitution pour une gestion raisonnée et durable des nappes profondes, de mieux exploiter et investir dans des équipements plus performants et écologiques. La Régie a également pour objectif d'avoir une meilleure connaissance des ressources en eau intégrant la problématique de la quantité et de la qualité.

La Régie de L'Eau Bordeaux Métropole porte la maîtrise d'ouvrage du projet d'intérêt général du Champ captant des Landes du Médoc. Dans le cadre du SAGE des nappes profondes de Gironde, ce projet de substitution vise à **retrouver un équilibre dans la gestion de l'eau** en permettant le remplacement progressif des prélèvements réalisés actuellement dans les nappes déficitaires. L'objectif est de prélever de l'eau dans une nappe non déficitaire (Oligocène) afin de limiter voire arrêter certains prélèvements dans les nappes déficitaires (Eocène). La baisse des prélèvements dans l'Éocène centre permettra de **sécuriser l'approvisionnement des autres territoires girondins tels que le Libournais**, qui n'ont pas d'autres alternatives d'approvisionnement que cette ressource.

La coopération entre les deux territoires s'articulera autour du **partage d'information sur les avancées du projet Champs captant du Médoc**, qui a un impact indirect sur le territoire du Grand Libournais, et de partage d'expériences et de connaissances sur des sujets plus larges tels que la **sécurisation et préservation de la ressource en eau**.

Par ailleurs, la réduction de la production des déchets est un enjeu partagé au niveau national et, dans le cadre de la démarche de coopération engagée avec les territoires voisins de la Métropole, la **prévention et la gestion des déchets ménagers** est un des axes de travail commun. Les collectivités de Gironde compétentes en matière de

traitement des déchets ménagers ont décidé de mener conjointement une **étude** pour la définition des conditions permettant la **création d'une structure de traitement des déchets ménagers résiduels** avec une **gouvernance partagée** et la recherche **d'un prix unique de traitement**.

Une première **étude d'opportunité** a été menée sous l'égide du SMICVAL au cours de l'année 2022 sur les **opportunités d'un traitement autonome et commun des déchets résiduels à l'échelle de la Gironde**. Afin de poursuivre le processus d'élaboration et de structuration, les quinze collectivités girondines ont décidé de lancer une **étude de faisabilité de gouvernance partagée des équipements de traitement des déchets de Bordeaux Métropole** et de **recherche d'un prix unique de traitement**. Cette étude, démarrée en septembre 2023 et piloté par le SEMOCTOM, permettra d'éclairer les collectivités participantes sur les choix à opérer à toutes les étapes du processus de préfiguration et jusqu'à la création de la structure de gouvernance partagée.

Enfin, la neutralité carbone à l'horizon 2050 fixée par le Plan Climat métropolitain (PCAET) est la boussole du projet de transition énergétique et écologique territorial. Pour y parvenir, Bordeaux Métropole a établi une trajectoire à long terme, mais aussi un plan d'actions de court terme basé sur la durée du mandat, comprenant notamment le renforcement de la transition énergétique et écologique à travers les partenariats avec les territoires voisins.

Cette ambition se décline à travers des objectifs de **réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables**, des actions pour concilier aménagement et préservation de la nature et renforcer ainsi notre capacité de **séquestration et de compensation carbone** tout en luttant contre le changement climatique. En parallèle, Bordeaux Métropole étudie l'opportunité d'une coopérative carbone à l'échelle du territoire girondin. Une **dynamique territoriale et interterritoriale a été engagée auprès des différents acteurs et territoires girondins** (communes, acteurs publics et privés, associations, citoyens, milieu académique...) et se poursuivra

Dans ce contexte les deux territoires s'engagent à coopérer sur les 4 actions suivantes :

- **Renforcer le dialogue et le partage d'initiatives autour du fleuve**
 - Prévention des risques inondations du fleuve: Partage de connaissances et d'expériences sur le renforcement de la protection des berges et systèmes d'endiguement
 - Préservation biodiversité du fleuve : partage de connaissances et méthodes sur les études biodiversité menées par les 2 territoires
 - Valorisation du fleuve : partage d'information autour d'évènements, initiatives et animations sur la valorisation du fleuve
- **Engager une dynamique de partage d'expérience entre la régie de l'eau de Bordeaux Métropole et les territoires du Grand Libournais**
 - Partage d'information sur les avancées du projet du champ captant des Landes du Médoc
 - Partage de connaissances et d'expérience sur la gestion, sécurisation, préservation de la ressource en eau
- **Engager une collaboration sur les sujets de la transition écologique et énergétique afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone 2050**
 - Partage d'expériences, de méthode et d'outils sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET
 - Partage d'informations sur les projets en cours au sujet de la transition écologique et énergétique afin d'identifier d'éventuelles synergies et de déboucher sur des projets concrets
- **Associer les territoires à une réflexion sur une orientation commune "Stratégie Déchets 2027 "**
 - Garantir un prix unique de traitement des déchets résiduels, toutes choses égales par ailleurs, pour l'ensemble des partenaires
 - Mettre en œuvre une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département
 - Contribution financière de Bordeaux Métropole à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire girondin, coordonnée par le SMICVAL et à l'étude coordonnée par le SEMOCTOM sur la faisabilité d'une gouvernance partagée
 - Contribution financière et aide à la définition, mutualisation de moyens puis réalisation d'actions communes en faveur de la réduction des déchets ménagers et d'accompagnement aux changements de comportement des habitants de la Gironde

Transition agricole et alimentaire

Les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation s'imposent à tous les territoires dans leurs différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répondent à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale.

Bordeaux Métropole a voté sa politique agricole et alimentaire le 24 novembre 2022. Cette feuille de route propose une métropole volontariste, qui coordonne l'ensemble de ses actions au travers de 12 objectifs, et qui fédère les acteurs du territoire autour des mêmes enjeux agricoles et alimentaires. Bordeaux Métropole, en tant que bassin de consommation majoritaire du département, souhaite **coopérer activement avec les territoires voisins** de Gironde pour construire un système agricole et alimentaire durable global. Le **Conseil Agricole et Alimentaire (CAA)** est une instance collective et participative qui vise à s'assurer de la représentation de chacun des secteurs du système alimentaire dans la mise en œuvre du programme d'actions, en mobilisant divers acteurs locaux, dont les territoires voisins, au travers du comité technique partenarial et des groupes de travail thématiques.

En décembre 2021, le Grand Libournais a également approuvé son programme alimentaire territorial (PAT) autour de 5 axes qui visent à accompagner la relocalisation de la production agricole alimentaire en coordination avec les acteurs concernés et en partenariat avec les territoires limitrophes.

Ainsi, les deux territoires ont un PAT comprenant des objectifs et un programme d'action similaires tels que le **développement de la production agricole, de circuits de proximité, la promotion des produits alimentaires locaux** auprès des restaurateurs et consommateurs, **et la promotion d'une alimentation saine, locale, durable et de qualité.**

Par ailleurs, les deux territoires sont partenaires dans le cadre du projet « Recol'Terra » (redéfinir collectivement les territoires par une agriculture et alimentation durables), lauréat à l'AMI Démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires de la Banque des Territoires. Ce projet, piloté par Bordeaux Métropole, réunit un consortium d'acteurs de 41 partenaires dont fait partie le Grand Libournais autour de 3 axes :

- le développement d'un réseau de fermes agroécologiques,
- la création d'une filière de transformation légumière locale,
- l'émergence d'une logistique alimentaire optimisée.

Dans le cadre du projet Recol'Terra, Bordeaux Métropole et le PETR Grand Libournais seront amenés à collaborer autour du **projet d'installation d'un réseau de fermes agricoles** sur le territoire du bassin de vie métropolitain, et d'étudier **l'élargissement de ce périmètre de travail** durant la phase de maturation, en lien avec le Département de la Gironde.

Le sujet de la diversification des exploitations viticoles est un enjeu nouveau et fort en Gironde, auquel le PETR Grand Libournais et la Métropole de Bordeaux sont attentifs. Des temps de partages d'expériences et de connaissances seront organisés avec l'ensemble des territoires partenaires de la démarche de coopération afin de faciliter la mise en réseau et le déploiement de partenariats techniques éventuels sur la question du foncier agricole, l'installation des porteurs de projets agricoles et leur formation. Par ailleurs, selon le profil des porteurs de projets, Bordeaux Métropole et le PETR Grand Libournais pourront orienter ces derniers vers l'une ou l'autre des collectivités selon les opportunités.

Bordeaux Métropole et le Grand Libournais coopéreront également activement sur le **développement d'une structuration de transformation légumière ainsi que sur le déploiement de solutions logistiques combinées** sur le territoire métropolitain, voir girondin afin de permettre la **promotion des productions locales sur les territoires**. Cette réflexion conjointe contribuera à la **valorisation des productions légumières libournaises** qui représentent une potentialité importante pour la vente de gros et la transformation. La restauration collective du Grand Libournais pourra devenir un acheteur potentiel dans le cas du déploiement d'un outil de transformation sur le territoire métropolitain.

Enfin, les deux territoires seront porteurs **d'études sur les flux alimentaires** entrants et sortants sur leur territoire. Ils seront amenés à échanger activement tout au long du processus pour faciliter l'émergence d'une combinaison de **solutions logistiques urbaines et péri-urbaines, et rurales** qui bénéficieront aux **fournisseurs et**

producteurs locaux. Dans le cadre de ces travaux, Bordeaux Métropole et le Grand Libournais pourront échanger sur la méthodologie et les résultats de leurs études respectives.

C'est au regard de ces enjeux et ambitions communes que les deux territoires s'engagent à coopérer sur 3 fiches actions :

Coopération dans le cadre du projet Recol'Terra

Cette collaboration s'effectuera dans le cadre de la gouvernance de la phase de maturation Recol'Terra (octobre 2024 à mars 2026) : 3 Comités de suivi, COTECH par axe et un COPIL des territoires

- L'axe production agricole : réseau de fermes agro-écologiques
 - Echanges de pratiques sur les démarches de protection du foncier agricole et de délimitation d'aires d'expérimentation, de pratiques agricoles durables, en étroite collaboration avec le Département ;
 - Echanges de pratiques les actions de transmission des fermes ;
 - Echanges de pratiques sur l'inclusion des acteurs viticoles au sein des politiques alimentaires ;
 - Echanges de pratique sur la diversification des exploitations viticoles sur le territoire girondin.

- L'axe logistique et transformation alimentaire : Structuration et valorisation des productions agricoles alimentaires du territoire du Grand Libournais et du territoire métropolitain
 - Collaborer autour des réflexions de structuration de filières agricoles et alimentaires sur le territoire métropolitain et girondin (outil de transformation, logistique alimentaire) en partenariat avec le Département de la Gironde, en cohérence avec le projet du MIN de Bordeaux Brienne d'en faire un pôle de référence alimentaire, un outil de relocalisation de l'alimentation et un acteur clé de soutien à la gastronomie bordelaise et régionale
 - Inclure réciproquement les territoires dans les réflexions autour de la promotion de produits locaux
 - Contribuer à l'émergence de projets structurants, notamment de transformation et/ou de commercialisation dont les débouchés peuvent être métropolitains, voir girondin (restauration collective, particuliers...).
 - Echanges sur les deux études de flux alimentaires menés sur le territoire métropolitain et sur le Grand Libournais

Coopérations dans le cadre du CAA animé par Bordeaux Métropole et/ou des groupes de travail du PAT du Grand Libournais

- L'accompagnement au changement des pratiques alimentaires et sur l'accès à une alimentation locale saine, de qualité et durable pour tous
 - Partager les expériences, les méthodes, la mise en réseau autour des questions de précarité alimentaire, de sensibilisation des publics, et notamment sur le lien alimentation-santé
 - Échanger sur les méthodes voire co-construire des partenariats au sein d'un groupe inter PAT
 - Participation du Grand Libournais au Conseil Agricole et Alimentaire pour faciliter la mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires
 - Partage d'expérience du Grand Libournais sur la méthodologie et les supports de promotion et de sensibilisation à une alimentation, saine, de qualité et durable notamment auprès du public scolaire

• MODALITÉS DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET ÉVOLUTIONS

Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place par :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence du Pôle Territorial, des 5 intercommunalités du Grand Libournais et de Bordeaux Métropole. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement.
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services des intercommunalités et par ceux de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'**évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions**, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A , le

Christine Bost
Présidente de **Bordeaux Métropole**
Maire d'Eysines

Jacques Breillat
Président du **PETR du Grand Libournais**
Et
Président de la **Communauté de communes de
Castillon Pujols**
Maire de Castillon-la-Bataille

Pierre Robert
Président de la **Communauté de communes Pays
Foyen**

Bernard Lauret
Président de la **Communauté de communes du
Grand Saint-Emilionnais**
Maire de Saint-Emilion

Philippe Buisson
Président de la **Communauté d'agglomération du
Libournais**
Maire de Libourne

Marie-France Régis
Président de la **Communauté de communes du
Fronsadais**
Maire de Mouillac